

PRÉFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DE SECURITE
DE L'ARRONDISSEMENT DE RENNES
2 rue Gambetta - 35000 RENNES
☎ 02.99.78.52.53 - Fax 02.99.78.50.84
N/Réf. : FF/SRN/159-2012

COMPTE RENDU DE REUNION
Séance du 13 mars 2012

Président de séance :

Monsieur FILY

Chargé de mission au sein SIRACED-PC

Membres avec voix délibérative :

Monsieur JOLY (secteur Gendarmerie)

Représentant le Directeur départemental des Territoires et de la mer

Monsieur LARDIC (secteur Police)

Représentant le Directeur départemental des Territoires et de la mer

Major GOUDARD

Représentant le Chef du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine

Présent pour les dossiers intéressant les communes de ce secteur

Major BLANCHARD

Représentant le Directeur départemental de la Sécurité Publique

Présent pour les dossiers intéressant les communes de ce secteur

Lieutenant-colonel BERGOT

Officier de sapeurs-pompiers, Chef du Groupement Prévention du SDIS 35

Capitaine ROY, Capitaine PICAUT, Lieutenant BOUVET, Major LELIEVRE

Officiers de sapeurs-pompiers du Groupement Prévention du SDIS 35

Présence de chacun en fonction des affaires traitées

Madame ou Monsieur le MAIRE (ou le représentant désigné)

Présent pour les dossiers de sa commune (possibilité d'un avis écrit motivé)

Les avis écrits motivés sont joints au présent document.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme RIANDIERE-NOURY, du Groupement Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Après vérification du quorum, le Président a ouvert la séance à 9h et la commission a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

COMMUNE DE SAINT THURIAL

La commune n'est pas représentée mais le Maire ou son représentant a fait parvenir son **avis écrit motivé**.

Récapitulatif de l'avis émis par la commission

| N° | Nom de l'Etablissement et nature de la demande | Références dossier | Rapporteur | Classement | Avis |
|----|--|--------------------|----------------|--------------------|-----------|
| 8 | Groupe Scolaire public | VISP12-03-02 | Major LELIEVRE | R 4 ^{ème} | Favorable |

Le dossier n'a pas suscité de discussion particulière.
L'avis a été émis à l'unanimité.